

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 30 mai 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3960-2016.

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) – Investissements Grand-Brûlé-Saint-Sauveur.

Planification de l'audience - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et *Stratégies Énergétiques* :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Monsieur Jean-Claude Deslauriers, analyste, présentera son rapport et les pièces qui l'ont accompagné. Durée prévue : environ 30-40 minutes. **Disponibilité** : Outre les deux jours déjà prévus les 8-9 juin 2016, Monsieur Deslauriers est également disponible le vendredi 10 juin 2016 (jusqu'à 14h00 seulement) si nécessaire.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT)** : Environ 40 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue et après le dépôt de toute nouvelle preuve écrite de HQT.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 30 minutes par intervenant, probablement moins. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.
- **Moyens préliminaires** ; La Régie est déjà saisie de demandes de confidentialité de HQT, que SÉ-AQLPA et MSAH contestent. De plus, tant SÉ-AQLPA que MSAH ont logé des demandes invitant le Tribunal à prendre les mesures nécessaires pour que HQT se conforme à la décision D-2016-080 et réponde publiquement aux demandes de renseignements. Ces questions seront possiblement tranchées avant l'audience, de manière à ce que HQT puisse également déposer tout éventuel nouveau renseignement et document avant l'audience, permettant ainsi aux intervenants d'en tenir compte.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.